

Dossier suivi par :
Direction Prospective et développement
Sébastien BARD
Tél. : 03.85.67.49.70
Mail : sebastien.bard@creusot-montceau.org

Objet : Consultation pour une Modification de droit commun n°2 du PLUi valant SCOT de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Monsieur le Directeur,

Par arrêté du Président, la Communauté Urbaine Creusot- Montceau a prescrit une modification de droit commun de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme local d'habitat (PLUi-H) et ayant les effets d'un SCOT.

Conformément aux articles L.153-40, L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme, je vous notifie le projet de modification de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Cette modification a pour objet principal l'intégration de la stratégie photovoltaïque de la CUCM avec la création et la réglementation de zones dédiées aux centrales photovoltaïques et de sites pouvant accueillir de l'agrivoltaïsme.

Elle prévoit également :

- le repérage de bâtiments agricoles pouvant changer de destination,
- la création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) dans le cadre des besoins en développement touristique et des sous-zonages associés,
- la modification du règlement afin, d'une part de le rendre plus facilement interprétable dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme et d'autre part d'apporter des assouplissements au regard des limites détectées au cours des instructions,
- des modifications mineures d'OAP,
- la création d'OAP dans le cadre de la protection environnementale des zones dédiées au ENR,
- la création d'un sous-zonage sous condition pour limitation de l'accueil de projets éolien sur justification environnementale,
- des modifications de sous-zonages en vue de faciliter des projets,

COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU

Château de la Verrerie, BP 90069, 71 206 Le Creusot Cedex
tél. : 03 85 77 51 50 — fax : 03 85 56 38 51
info@creusot-montceau.org

Vous pouvez accéder au dossier sous forme numérique au lien suivant :

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir, nous adresser votre avis sur ce projet avant le 12 septembre 2025 afin que ce dernier puisse être intégré au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

La Vice-présidente déléguée
au foncier et à l'urbanisme
Frédérique LEMOINE

